

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 08 JUILLET 2022

Convocations adressées le : Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 05

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 03

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Wilfred SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Michel GILLOT; Franck MAZET.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Gérard SERER.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS; Christophe BOULANGER pour Armelle GALLOT-LAVALLEE; Michel GILLOT pour Emmanuel FRANCOIS.

### **Absents excusés :**

Stéphane HOUQUES; Sébastien MARAIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Brigitte PINEAU ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS.

### **Secrétaire de séance :**

Alain BENARD.

**C 2022/07/04 - MOBILITES – DEMANDE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE : LIGNE 2 DE TRAMWAY VIA LE BOULEVARD JEAN ROYER**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

**Par délibération en date du 16 octobre 2017**, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a adopté une décision de principe du réseau de transport en commun en site propre.

Par une deuxième **délibération, en date du 18 décembre 2017**, Tours Métropole Val de Loire a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation publique préalable et autorisé son lancement du 18 avril au 8 juin 2018.

Par une troisième **délibération en date du 17 décembre 2018**, le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a défini l'ambition et les principales caractéristiques du projet de tramway et ses composantes, à l'issue de la concertation publique préalable. Ainsi, Il a été décidé les principes suivants :

- Une deuxième ligne de tramway reliant la commune de La Riche (périphérique Ouest) à la commune de Chambray-lès-Tours (périphérique Sud-Est) et desservant le centre-ville de La Riche, l'hôpital Bretonneau, le nouveau quartier Plessis-Botanique (en cohérence avec le projet de ZAC Plessis-Botanique), le nouveau quartier Beaumont-Chauveau (en cohérence avec le projet de ZAC Beaumont-Chauveau), l'hypercentre de Tours en passant par le boulevard Béranger, le boulevard Heurteloup et la mutualisation de la Ligne A existante depuis la gare jusqu'au carrefour de Verdun, les quartiers denses du Sanitas et des Fontaines, le parc Grandmont en passant par l'avenue de Bordeaux (proximité du quartier de la Bergeonnerie) ainsi que l'hôpital Trousseau selon un « décroché » depuis l'avenue de la République, sur le foncier situé à l'Ouest de l'entrée actuelle (en interaction avec le projet de nouvel hôpital Trousseau);
- Une extension de la ligne A de tramway depuis la station « Vaucanson » via un tracé desservant le site de l'aéroport par le sud. Cette étude sera menée en partenariat avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) ;
- Des parcs-relais notamment aux terminus de la deuxième ligne de tramway, au plus près des entrées/sorties de la route métropolitaine dite « le périphérique » ainsi qu'aux points névralgiques et jugés pertinents lors des études ;
- Des stations le long du principe de tracé de la deuxième ligne de tramway aux points névralgiques et jugés pertinents lors des études ;
- Une ligne de bus à haut niveau de service reliant le secteur de Rochepinard à l'Est au Lycée des Douets au Nord en passant par le Nord de l'avenue de Grammont ;
- La réalisation d'études complémentaires, dès 2019, pour la conception d'une ligne de tramway avec 2 branches vers Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Cyr-sur-Loire à présenter à la concertation pour la réalisation d'un réseau de lignes de tramway ;

Lors de la conférence des maires du 20 juin 2022 et par délibération métropolitaine en date du 27 juin 2022, il a été demandé au Syndicat des Mobilités de Touraine de lancer des études complémentaires afin d'étudier la faisabilité du passage d'un tramway par le boulevard Jean Royer.

**La présente délibération a pour finalités :**

- **De prendre acte de la demande de Tours Métropole Val de Loire d'étudier un passage du tramway par le boulevard Jean Royer ;**
- **D'autoriser le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine à rencontrer la ville de Tours pour mettre en place une méthodologie de travail et définir les études à lancer. Ces orientations seront proposées au Comité Syndical à la rentrée ;**
- **De lancer dès à présent un état des lieux du secteur Royer en réalisant des levés topographiques et l'étude environnementale sur 4 saisons ;**
- **D'identifier les implications connexes et les éventuelles nouvelles demandes.**

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** le Code de l'environnement, notamment son article L. 121-17,

**Vu** le bilan du garant,

**Vu** la délibération portant sur le « projet de principe du réseau de transport en commun en site propre de Tours Métropole Val de Loire » en date du 16 octobre 2017 et décrivant les composantes du projet,

**Vu** la délibération portant sur le « lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation d'un projet de mobilités » en date du 18 décembre 2017 et décrivant les objectifs et les modalités de concertation pour la deuxième ligne de tramway de Tours Métropole Val de Loire,

**Vu** la délibération portant sur le « projet de réseau de lignes de tramway et ses composantes à étudier pour l'enquête publique » en date du 17 décembre 2018 et décrivant le projet à porter à l'enquête publique,

**Vu** l'avis de la conférence des maires en date du 20 juin 2022 ;

**Vu** la délibération de Tours Métropole Val de Loire sur « l'étude du tracé empruntant le boulevard Jean Royer » en date du 27 juin 2022 ;

**Aux vus** des enjeux de rayonnement et d'attractivité de notre Métropole, des nécessités de déplacements, favorables au développement d'activités et à la réhabilitation urbaine,

Étant rappelé notre ambition en matière de qualité de vie et de santé publique,

- **PREND ACTE** des orientations évoquées en conférence des maires en date du 20 juin 2022 et de la demande de Tours Métropole Val de Loire d'étudier un passage du tramway par le boulevard Jean Royer (délibération de Tours Métropole Val de Loire en date du 27 juin 2022) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à rencontrer la ville de Tours pour mettre en place une méthodologie de travail et définir les études à lancer (techniques, financières, sociétales, patrimoniales, ...) ;
- **DECIDE** au titre des éléments de définition du projet de deuxième ligne de tramway et ses composantes :
  - Que soient identifiées les implications connexes et les éventuelles nouvelles demandes qui émaneraient des différents acteurs du projet afin de revenir devant le Comité Syndical pour proposer la méthode de travail ;
  - De lancer dès à présent un état des lieux du secteur Royer en réalisant des levés topographiques et l'étude environnementale sur 4 saisons.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président :
  - A effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents et conventions afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de  
Touraine,**



**Laurence MARIN**